



LBN COMMUNAUTE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par arrêté n° 2025-12-03-02.00 en date du 04 décembre 2025, le Président de LBN Communauté a prescrit, une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

**L'enquête publique unique se déroulera pendant 40 jours,**

**du 22/12/2025 à 9h00 au 30/01/2026 à 17h00.**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera approuvé par délibération de conseil communautaire de LBN communauté et se substituera automatiquement aux 13 PLU communaux en vigueur et aux 5 cartes communales après leur abrogation.

Commenté [JP1]: D'après le tableau p.9 du CCTP

Par décision en date du 20 mai 2025, rectifiée le 29 septembre 2025, le Tribunal Administratif de Nantes a désigné en qualité de membres de la commission d'enquête :

Présidente, Madame Régine BROUARD, Retraitée de l'éducation nationale,

Membres titulaires : Monsieur Jean CHEVALIER, Chef de Service à la Mutualité Sociale Agricole à la retraite ; Monsieur Claude BARBE, responsable de projets immobiliers dans le secteur bancaire à la retraite,

En cas d'empêchement de Madame Régine Brouard, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Jean Chevalier, membre titulaire de la commission.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- En version numérique sur le site Internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6958/>
- En version papier et en version numérique sur un poste informatique à disposition du public dans les lieux d'enquête définis ci-après, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par écrit dans le registre numérique** disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6958/>. Ce registre mettra à la disposition du public l'intégralité des correspondances, observations et propositions reçues par voie numérique.
- **Par courrier électronique**, à l'adresse : [enquete-publique-6958@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6958@registre-dematerialise.fr). Les observations et propositions du public seront intégrées au registre numérique disponible sur le site du registre dématérialisé dans les meilleurs délais.
- **Par courrier** à adresser à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête publique, Régine Brouard, 27 rue Rémy Lambert, 72540 Loué. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête.
- **Par écrit** dans les registres sur support papier des 30 lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture des Mairies et du pôle intercommunal.
- **Par écrit et par oral auprès du commissaire-enquêteur ou des membres de la commission d'enquête** lors de ses permanences définies dans le tableau ci-après.

Jour et date	Communes	Permanences-horaires	durée	Total H
Lu 22 déc	Loué – mairie	9h-12h	3h	6h
	Chantenay-Villedieu	14h-17h	3h	3h
Ma 23 déc				
Me 24 déc				
Je 25 déc				
Ve 26 déc				
Sa 27 déc				
Di 28 déc				
Lu 29 déc				
Ma 30 déc				
Me 31 déc				
Je 1 <sup>er</sup> janv				
Ve 2 janv				
Sa 3 janv				
Di 4 janv				
Lu 5 janv	Brains/Gée	9h-12h	3h	3h
	Noyen/Sarthe	9h-12h	3h	6h
	Crannes-en-Champagne	13h30-15h30	2h	2h
Ma 6 janv	St Pierre des Bois	14h-16h	2h	2h
Me 7 janv				
Je 8 janv	Amné-en-Champagne	14h-17h	3h	3h
	Poillé/Vègre	9h-12h	3h	3h
	Avessé	14h-16h	2h	2h
Ve 9 janv				
Sa 10 janv	Coulans/Gée	9h - 12h	3h	6h
Di 11 janv				
Lu 12 janv	Brûlon	14h30-17h30	3h	6h
	Chassillé	15h30-17h30	2h	2h
Ma 13 janv	Maigné	9h30-11h30	2h	2h
Me 14 janv				
Je 15 janv	Viré en Champagne	10h-12h	2h	2h
	Joué en Charnie	14h-17h	3h	3h
Ve 16 janv				
Sa 17 janv	Vallon/Gée	9h-12h	3h	3h
Di 18 janv				
Lu 19 janv	St Christophe en Champagne	9h30-11h30	2h	2h
Ma 20 janv	St Ouen en Champagne	9h30-11h30	2h	2h
	Fontenay/Vègre	10h-12h	2h	2h
	Chevillé	14h-16h	2h	2h
Me 21 janv	Tassillé	15h-17h	2h	2h
Je 22 janv	Tassé	10h-12h	2h	2h
	Auvers-sous-Montfaucon	15h30-17h30	2h	2h
Ve 23 janv				
Sa 24 janv	Brûlon	9h-12h	3h	6h
	Épineu-le-Chevreuil	9h-11h	2h	2h
Di 25 janv				
Lu 26 janv	Mareil en Champagne	14h-16h	2h	2h
Ma 27 janv	St Denis d'Orques	9h-12h	3h	3h
	Longnes	15h-17h	2h	2h
	Pirmil	14h-17h	3h	3h
	Chemiré en Charnie	15h-17h	2h	2h
Me 28 janv	Noyen/Sarthe	14h-17h	3h	6h
Je 29 janv				
Ve 30 janv	Coulans/Gée	9h-12h	3h	6h
	Loué - CDC	14h-17h	3h	9h

Pour être prises en compte, les observations devront être déposées ou transmises pendant la durée de l'enquête publique, soit du premier jour de l'enquête le 22/12/2025 à 9h00 au dernier jour de l'enquête le 30/01/2026 à 17h00.

Les courriers adressés par voie postale devront être arrivés à destination dans les mêmes délais de l'enquête publique tels que définis ci-dessus.

Une copie des observations déposées sera consultable et communicable, au frais de la personne qui en fait la demande, au tarif de reproduction en vigueur, durant toute la durée de l'enquête.

Si les auteurs souhaitent en anonymiser certaines parties, il convient d'en faire la demande expresse.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes LBN, 27 rue Rémy Lambert, 72540 LOUE

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de la communauté de communes LBN, 27 rue Rémy Lambert, 72540 LOUE / Tél : 02 43 92 31 58 aux heures d'ouvertures.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège de LBN Communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6958/>.